

PRINTEMPS DES POÈTES 2025

LA POÉSIE VOLCANIQUE

CONCOURS

CALLIGRAMMES

Proposé par Confluences et la Mémo

« La poésie est la coulée de lave de l'imagination dont l'éruption enraye tout tremblement de terre. »

- Lord Byron

## Comment ?

### 1- Choisir ou écrire un poème sur le thème de « la poésie volcanique »

Court ou long, en prose ou en vers, sélectionnez un poème que vous souhaitez faire découvrir et qui fait écho au thème du Printemps des Poètes 2025 : « La poésie volcanique » !

Il peut s'agir, au choix :

- d'un poème existant d'un auteur de votre choix
- d'un poème que vous avez vous-même écrit.

💡 *À court d'idées ? N'hésitez pas à consulter la sélection du Printemps des Poètes sur leur site et sur les réseaux sociaux, à piocher dans les rayonnages poésie de la médiathèque Mémo ou à venir découvrir la bibliothèque poétique de La petite comédie.*

### 2- Transposer ce poème sous forme de calligramme

Dans le cadre de cette édition, nous vous invitons à mettre en forme votre poème à la façon figurative d'Apollinaire : en calligramme !

Le calligramme est un texte dont les mots sont disposés de manière à représenter un objet qui constitue un des thèmes ou mot du poème (exemple ci-contre).

Le champ lexical du volcanisme est riche, il y a de quoi dire et illustrer. Pour la forme, vous avez carte blanche : manuscrit, numérique, couleur, noir-et-blanc, collages... Tout est possible.

💡 *À court d'idées ? Des ouvrages sur les calligrammes sont disponibles à la médiathèque Mémo.*

*Et vous pouvez également consulter notre boîte à idées.*

### 3- Envoyer sa création

Prendre en photo ou numériser son calligramme

- en n'oubliant pas de joindre le poème dactylographié, incluant son titre et l'auteur - et nous le transmettre via le **formulaire de participation** sur [www.confluences.org](http://www.confluences.org)

## Contact

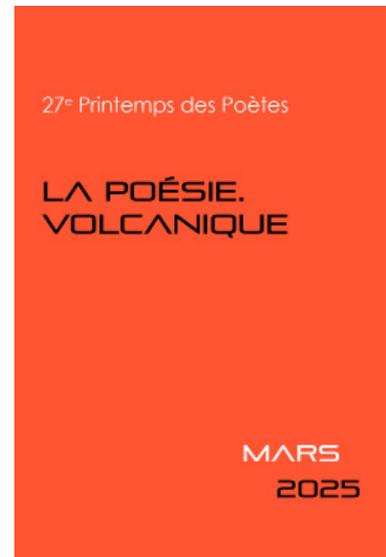
• **La petite comédie**  
du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h et  
de 14h à 17h

• **La Médiathèque Mémo**  
mardi et vendredi : 12h-18h,  
mercredi et samedi : 10h-18h,  
jeudi : 12h-19h

**Confluences**  
rencontres littéraires

**mémo**  
Médiathèque Montauban

**Printemps  
des Poètes**



## Qui ?

Seul, à deux, en groupe, en famille ou avec des amis, dès 6 ans, chacun peut participer au concours.

Quatre catégories seront prises en compte : les 6 à 10 ans, les 11 à 15 ans, les 16 ans et + et, en collectif.

## Quand ?

Participation à partir du lundi 13 janvier et jusqu'au dimanche 23 février à minuit.

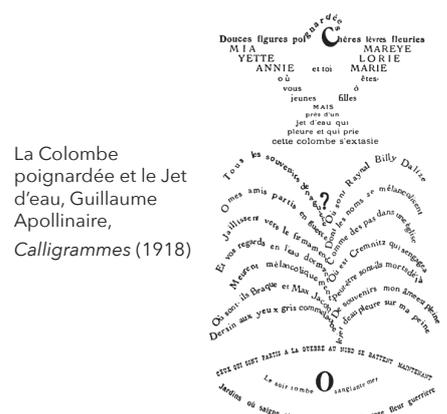
## Et après ?

Toutes les créations reçues seront présentées sur le site internet de Confluences.

Les internautes auront du lundi 24 février jusqu'au lundi 3 mars à midi pour voter pour leurs œuvres préférées sur le site de Confluences.

Pour chaque catégorie d'âges, deux types de prix seront attribués le mercredi 5 mars à 17h30 à la médiathèque Mémo :

- Les prix du jury récompenseront les créations les plus originales.
- Les prix du public récompenseront les créations ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes.



La Colombe poignardée et le Jet d'eau, Guillaume Apollinaire, Calligrammes (1918)

## Article 1 - Objet

L'association Confluences - dont le siège social est situé 41 rue de la Comédie, 82000 Montauban - et La médiathèque Mémo, organisent le concours « Calligrammes » à l'occasion de la 27<sup>e</sup> édition du Printemps des Poètes.

## Article 2 - Organisation et dates du concours

- Concours ouvert du 13 janvier au 23 février 2025 à minuit.
- Les productions devront être déposées selon les modalités décrites à l'article 5, jusqu'au 23 février à minuit.

Aucune participation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

- Votes des internautes ouverts du lundi 24 février au lundi 3 mars à midi.
- Annonce des lauréats le mercredi 5 mars 2025 à 17h30 à La médiathèque Mémo (2 rue Jean Carnet, 82000 Montauban).

## Article 3 : Conditions de participation

- La participation au concours est ouverte à toute personne – ou groupe de personnes – âgée de 6 ans minimum à la date d'ouverture du concours. La participation peut être individuelle ou collective. Chaque personne – ou groupe de personnes – ne peut proposer qu'une seule création.
- La participation au concours implique l'acceptation expresse du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs. Cette acceptation se fait en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation du site. A défaut, le participant recevra un message d'erreur infirmant sa participation.
- Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

## Article 4 - Modalités de participation

1/ Choisir ou écrire un poème

Court ou long, en prose ou en vers, un poème écrit par vous-même ou bien d'une autrice ou d'un auteur que vous souhaitez faire découvrir et qui fait écho à la thématique de la 27<sup>ème</sup> édition du Printemps des Poètes : La poésie volcanique ! Si vous êtes à court d'idées, n'hésitez pas à piocher dans les rayonnages poésie de la médiathèque Mémo et à venir découvrir la bibliothèque poétique de La petite comédie. Ou vous pouvez aussi consulter la sélection du Printemps des Poètes sur leur site et sur les réseaux sociaux : [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

2/ Mettre en valeur le poème sous forme de calligramme

Libérez votre imagination pour faire du poème « une création » unique en son genre ! Pour la forme, vous avez carte blanche : manuscrit, numérique, couleur, noir-et-blanc, collages... Soyez créatif et audacieux pour nous donner envie de découvrir votre vision du poème version calligramme.

3/ Envoyer le calligramme et le poème dactylographié

Les productions doivent être transmises sous format numérique via le formulaire de participation sur le site de Confluences : [www.confluences.org](http://www.confluences.org)  
Taille du fichier minimum 800 Ko et limitée à 3 Mo. Formats : jpeg, jpg uniquement.  
En cas de difficultés à utiliser le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter l'association  
Confluences : [concours@confluences.org](mailto:concours@confluences.org)

## Article 5 - Diffusion des œuvres et propriété intellectuelle du participant

Etant rappelé que selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, le participant est avisé que toute participation au concours implique l'autorisation accordée à Confluences et à La médiathèque Mémo de diffuser sa création (à des fins non commerciales et pendant toute la durée du concours) et notamment :

- sous forme de tirages papier ou de diaporamas numériques présentés à La petite comédie et à La médiathèque Mémo
- sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs (délai de mise en ligne jusqu'à deux jours ouvrés)
- dans les médias (papier ou numérique)

## Article 6 - Responsabilité

Responsabilité du participant

- Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose aux organisateurs. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une production qui respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Responsabilité des organisateurs

- Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourront être tenus responsables si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.
- Les organisateurs ne sauraient être responsables des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des œuvres déposées pour le concours.

## Article 7 - Désignation des lauréats et Jury

- Deux types de prix sont prévus : Les prix du jury et Les prix du public. Les prix du jury récompenseront les 4 créations les plus originales (une création par catégorie). Les prix du public récompenseront les 4 créations ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes pendant la période de jeu (une création par catégorie).
- Le jury est composé de membres de l'association Confluences, de bibliothécaires de La médiathèque Mémo, de libraires et d'artistes.
- L'annonce des lauréats sera faite le mercredi 5 mars 2025 à 17h30 à La médiathèque Mémo.
- Les lauréats se verront remettre un lot de livres, ainsi que des places pour des spectacles à venir sur Montauban.

## Article 8 - Données personnelles

En accord avec la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce Concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande en nous écrivant à :  
Association Confluences  
41 rue de la Comédie 82000 Montauban ou  
par mail [concours@confluences.org](mailto:concours@confluences.org)